

élèves. Elles ont cependant réussi à résoudre avec beaucoup de succès un problème qui semblait insoluble.

La façon dont elles se sont montrées à la hauteur de la situation est maintenant du domaine de l'histoire. C'est une magnifique période de réalisations dans l'histoire de toutes nos universités, dont l'expérience et les traditions se sont enrichies à tel point qu'elles s'en ressentiront pendant bien des années à l'avenir.

Les rapports des fonctionnaires de mon ministère avec les représentants des universités ont toujours été marqués de beaucoup de bonne volonté et d'application à la tâche. Je remercie les universités de leur collaboration. Elle nous a permis non seulement d'assurer le rétablissement de nos ex-militaires, mais de constituer pour le pays un riche placement.

Enfin tous nos efforts auraient été vains si les anciens combattants eux-mêmes n'avaient été résolus de tirer le meilleur parti possible des avantages qui leur étaient offerts. Je n'ai pas l'intention d'en dire plus sur ce sujet. On l'a souvent répété, en termes appropriés. J'ai dans mes cartons de nombreuses lettres d'anciens combattants qui ont fini leur formation et en sont à leur début. Ils ont voulu exprimer leur reconnaissance au gouvernement ainsi qu'au peuple canadien qui leur a fourni l'occasion de s'instruire.

Lorsque les terrains des universités regorgeaient d'anciens combattants, il y avait des groupements d'anciens combattants étudiants. Ils avaient un organisme national: le Conseil national des anciens combattants étudiants. L'année dernière, un jeune homme du nom de J. Peter Kohl en était président. Je veux lire à la Chambre une lettre qu'il m'a demandé de présenter au nom de son organisation:

L'hon. Milton F. Gregg,
Ministre des Affaires des anciens combattants,
Ottawa, Canada.

Monsieur le ministre,

Le Conseil national des étudiants anciens combattants est en voie de se dissoudre. Au préalable, le Conseil tient à exprimer la reconnaissance des ex-militaires canadiens qui ont eu l'occasion de s'instruire en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants.

La perspicacité dont le gouvernement canadien a fait preuve en établissant ce magnifique programme de formation universitaire s'est révélée d'une valeur inestimable pour le pays, qui continuera d'en profiter.

Le conseil vous remercie chaleureusement ainsi que vos collègues au ministère des Affaires des anciens combattants. Le succès qui a couronné le programme est dû, dans une large mesure, à vos efforts sincères et à votre esprit de collaboration.

[L'hon. M. Gregg.]

Voici le passage important:

Les ex-militaires étudiants du Canada sont profondément reconnaissants à la population canadienne de l'appui sympathique et généreux qu'elle a donné au programme de rétablissement.

Je vous saurais gré de faire part de nos sentiments à tous les intéressés.

Bien à vous,

L'ancien président du Conseil national des
ex-militaires étudiants,

J. Peter Kohl.

M. Drew: Il convient au plus haut point que le ministre nous ait parlé des résultats très heureux des cours universitaires fournis aux anciens combattants, tant du point de vue du rétablissement que de celui de la formation technique. Ces accords, conclus entre le gouvernement fédéral et les ministères de l'instruction publique de chacune des provinces, fournissent un exemple frappant de ce qu'on peut faire, lorsqu'on est animé, comme c'était le cas ici, de l'esprit de collaboration voulu.

En réalité, pour des motifs d'ordre purement administratif, les accords ont été conclus entre le ministère fédéral du Travail et les ministères provinciaux de l'instruction publique. Le ministère des Affaires des anciens combattants a versé les sommes nécessaires, dont ont bénéficié les anciens combattants étudiants et, évidemment, il a collaboré à tous autres égards.

Il est un point dont il convient, à mon avis, de se souvenir en ce qui concerne la période fort intéressante pendant laquelle le nombre des étudiants inscrits à plusieurs universités dépassait de deux ou trois fois celui d'avant-guerre. C'est que, bien que ces accords fussent destinés à assurer une instruction convenant spécialement à des anciens combattants qui avaient servi outre-mer pendant quelques années, ils ont entraîné de sérieux progrès dans le domaine de l'instruction chez nous. Il convient, à mon avis, de signaler, au cours d'une discussion portant sur cette question, qu'en ce qui concerne les cours donnés aux centres d'instruction d'anciens combattants qui essayaient d'obtenir l'immatriculation, on a pris des dispositions en vue de modifier la période régulière, la même tous les ans, pendant laquelle les examens avaient lieu et en vue de permettre aux anciens combattants d'avancer aussi rapidement que le leur permettraient les examens où ils avaient réussi. Cela a donné des résultats remarquables. Des jeunes gens qui n'avaient même pas passé leurs examens d'entrée avant la guerre, ont pu, de retour de la guerre, être admis aux universités dans beaucoup moins de temps qu'ils auraient pu normalement consacrer aux études primaires supérieures ou collégiales.